



Built Heritage Committee

Agenda

Meeting #: 14
Date: Tuesday, May 14, 2024
Time: 9:30 am
Location: Champlain Room, 110 Laurier Avenue West, and by electronic participation
Members: Chair: Councillor Rawlson King, Vice-Chair: Councillor Stéphanie Plante, Councillor Clarke Kelly, Councillor Jeff Leiper, Councillor Ariel Troster, Member Vaibhavi Dhote, Member Christine Legault, Member James Maddigan, Member Carolyn Quinn

Mélanie Blais, Committee Coordinator
(613) 580-2424, ext. 27005, melanie.blais@ottawa.ca

1. Notices and meeting information for meeting participants and the public

Notices and meeting information are attached to the agenda and minutes, including: availability of simultaneous interpretation and accessibility accommodations; *in camera* meeting procedures; information items not subject to discussion; personal information disclaimer for correspondents and public speakers; notices regarding minutes; and hybrid participation details.

Accessible formats and communication supports are available, upon request.

Except where otherwise indicated, reports requiring Council consideration will be presented to Council on May 29, 2024 in Built Heritage Committee Report 14A.

The deadline to register by phone to speak, or submit written comments or visual presentations is 4 pm on May 13, and the deadline to register by email to speak is 8:30 am on May 14.

2. Declarations of Interest

3. Confirmation of Minutes

3.1 BHC Minutes 13 – Tuesday, April 9, 2024

4. Referral

4.1 Motion - Proposed Irish Famine Grave Monument at Macdonald Gardens Park, Ottawa

This motion was referred to the Built Heritage Committee by Ottawa City Council on May 1, 2024. A report will be submitted to Ottawa City Council on May 15, 2024.

WHEREAS there is evidence that the former Catholic graveyard located at Macdonald Gardens Park, located near Rideau and Cobourg Streets contains the remains of victims of the Great Irish Famine 1845-1851. They were among the thousands of Famine refugees who arrived in Bytown in the summer of 1847, malnourished and often suffering from typhus; and

WHEREAS the Irish Famine refugees were met with heroic compassion in Ottawa by, among others, Sister Bruyère and the Sisters of Charity, the Oblate fathers, Dr Van Cortlandt, other clergy and women volunteers; and

WHEREAS, of the 106,812 Irish Famine refugees who made the voyage to Canada in the summer of 1847, one fifth died either on passage or on Canadian soil. Yet the vast majority of them survived and prospered, testament to the resilience of the human spirit when offered compassion, hope and opportunity; and

WHEREAS the Irish of Bytown-Ottawa helped shape this city. Countless Irish who came to Bytown throughout the 19th century to build the Rideau Canal, work in the lumber industry, and farm the Ottawa and Gatineau Valleys; and

WHEREAS Canadians and Indigenous people provided compassionate care to Irish immigrants, the exemplary efforts of the Anishinaabe, Haudenosaunee and Wendat nations will be recognized as part of the National Famine Way project in Ireland, which commemorates the journey undertaken by 1,490 famine emigrants who walked from Strokestown, County Roscommon, to ships in Dublin Port during the Irish Famine of the 1840s; and

WHEREAS an ambitious plan has emerged in partnership with the National Famine Museum in Strokestown, Co. Roscommon, Ireland, to extend the commemoration of the Irish Famine Emigrant Way to Canada; and

WHEREAS the symbol marking the Famine Way in Ireland is a pair of bronze shoes that signifies the hopeful journey and flight from famine; and

WHEREAS a number of these bronze shoes will arrive from Ireland aboard the ship Celtic Explorer on May 9, 2024 in Newfoundland. From there, they will be shipped to various locations across Canada where monuments will be erected at Grosse-Ile, Quebec City, Montreal and Toronto, with other communities actively considering

doing so as well; and

WHEREAS the installation of the monuments will take place throughout the summer of 2024 across Eastern and Central Canada; and

WHEREAS the Ambassador of Ireland to Canada, Eammon McKee, is an avid historian of the Irish in Canada and enthusiastic supporter of this project; and

WHEREAS the entire cost of shipping, production and installation of the Bronze Shoes memorial in Macdonald Gardens Park will be covered by the fundraising efforts of the Bytown Famine Monument Committee,

WHEREAS Macdonald Gardens Park is a park cherished by the residents of Lowertown. Frederick Gage Todd, a noted Canadian landscape architect, is recognized for designing some of the country's best urban parks, including Assiniboine Park in Winnipeg (1904-06), Bowring Park in St. John's, Newfoundland (1912-14), and National Battlefields Parks (Plains of Abraham) in Québec City,

WHEREAS the Macdonald Gardens Park is designated under Part IV of the Ontario Heritage Act and installation of such a monument will require a heritage permit; and

WHEREAS public consultation on the Park's proposed Heritage Conservation Plan is imminent; and

WHEREAS it would be beneficial to provide residents, including those of Lowertown, of the city, and of the Irish diaspora in Ottawa to have the opportunity to express their views on an installation of a memorial; and.

WHEREAS the Built Heritage Committee is the Committee responsible for advising and assisting Council on matters relating to Parts IV and V of the Ontario Heritage Act.

THEREFORE BE IT RESOLVED that the following Motion be referred to the Built Heritage Committee meeting on May 14, 2024 for review and recommendation to Council on May 15, 2024:

BE IT RESOLVED that Ottawa will participate in the Bronze Shoes project by facilitating the erection of an Irish Famine Grave Monument within Macdonald Gardens Park or other location as deemed appropriate as a restoration of the memory of those victims of the Great Irish Famine whose remains lie in Ottawa, and as a space to contemplate humanity's capacity for compassion and resilience; and

BE IT FURTHER RESOLVED that, staff be directed to work with the Bytown Famine Monument Committee to resolve details such as installation location, installation details, required permits, and maintenance and liability requirements; and

BE IT FURTHER RESOLVED that, while careful to preserve the heritage attributes and facility of Macdonald gardens Park for the citizens of Ottawa at the proposed site, the memorial will serve a number of purposes:

- To thank Canada for its response to the Irish humanitarian disaster and to recognize the particularly heroic efforts of the Anishinaabe, Haudenosaunee and Wendat First Nations and other first responders who received the unprecedented waves of famine refugees suffering from an unknown disease of often-fatal effect, even at the cost of their own lives.
- To remember the victims of the Great Irish Famine who arrived in Bytown and to recall the great humanitarian disaster that reached Canadian shores.
- To celebrate the resilience of the human spirit in the face of disaster; that though twenty thousand Irish died, ninety thousand survived and prospered with the gift of hope and a new beginning in Canada.
- To enrich the public experience of the existing city park by introducing a sobering reminder of the original purpose of the site as a resting place through innovative design.
- To create a space for contemplation on ground hallowed by the city's history and the remains who lie there.
- To create an inspirational symbol of the power of compassion, hope and opportunity to transform the lives of all those who arrive on a stranger's shore.

5. Planning, Development and Building Services Department

5.1 Application for demolition at 267 O'Connor Street, a property designated under Part V of the Ontario Heritage Act as part of the Centretown Heritage Conservation District

File No. ACS2024-PDB-RHU-0044 – Somerset (Ward 14)

The statutory 90-day timeline for consideration of this application under the Ontario Heritage Act will expire on June 26, 2024.

Report recommendations

That the Built Heritage Committee recommend that Council:

1. Approve the application to demolish the building at 267 O'Connor Street conditional upon:
 - a. The applicant constructing a Privately Owned Public Space in accordance with the requirements attached in Document 6.
2. Delegate the authority to the General Manager, Planning, Development and

Building Services Department to negotiate and execute a Development Agreement with the applicant for the design and construction of a temporary Privately Owned Public Space.

- 3. Delegate the authority for minor design changes to the Program Manager, Heritage Planning, Planning, Development and Building Services.**
- 4. Approve the issuance of the heritage permit with a three-year expiry date from the date of the Development Agreement registration unless otherwise extended by Council.**

5.2 Consideration of Objection to Notice of Intention to Designate 290 City Centre Avenue, under Part IV of the Ontario Heritage Act

File No. ACS2024-PDB-RHU-0043 - Somerset (Ward 14)

This report will be submitted to Ottawa City Council on May 15, 2024. The statutory 90-day timeline for consideration of this application under the Ontario Heritage Act will expire on May 25, 2024.

Report recommendations

That the Built Heritage Committee recommend that Council:

- 1. Not withdraw the Notice of Intention to Designate the former W.C. Edwards and Company building, 290 City Centre Avenue and proceed with the designation process under Part IV of the *Ontario Heritage Act*.**
- 2. Suspend the notice required under Subsections 29(3) and 34(1) of the Procedure By-law to consider this report at its meeting on May 15, 2024 in order decide this matter within the legislated timeline.**

6. In Camera Items
7. Notices of Motions (For Consideration at Subsequent Meeting)
8. Inquiries
9. Other Business
10. Adjournment

Next Meeting

June 11, 2024.

Comité du patrimoine bâti

Ordre du jour

N° de la réunion :	14
Date :	le mardi 14 mai 2024
Heure :	09 h 30
Endroit :	Salle Champlain, 110, avenue Laurier Ouest, et participation par voie électronique
Membres :	Rawlson King, président et conseiller, Stéphanie Plante, vice-présidente et conseillère, Clarke Kelly, conseiller, Jeff Leiper, conseiller, Ariel Troster, conseillère, Vaibhavi Dhote, membre, Christine Legault, membre, James Maddigan, membre, Carolyn Quinn, membre

Mélanie Blais, coordonnatrice de comité
613-580-2424, poste 27005, melanie.blais@ottawa.ca

1. Avis et renseignements concernant la réunion à l'intention des participants à la réunion et du public

Les avis et renseignements concernant les réunions sont joints à l'ordre du jour et au procès-verbal, y compris : la disponibilité des services d'interprétation simultanée et des mesures d'accessibilité; les procédures relatives aux réunions à huis clos; les points d'information qui ne font pas l'objet de discussions; les avis de non-responsabilité relativement aux renseignements personnels pour les correspondants et les intervenants; les avis relatifs aux procès-verbaux; les détails sur la participation aux réunions hybrides.

Des formats accessibles et des soutiens à la communication sont offerts sur demande.

À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le 29 mai 2024 dans le rapport 14A du Comité du patrimoine bâti.

La date limite pour s'inscrire par téléphone, en vue de prendre la parole devant le comité, de soumettre des commentaires par écrit ou de faire une présentation visuelle, est le 13 mai, à 16 h, et la date limite pour s'inscrire par courriel, en vue de prendre la parole devant le comité, est le 14 mai, à 8 h 30.

2. Déclarations d'intérêt
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal 13 du CPB – le mardi 9 avril 2024
4. Renvois
 - 4.1 Motion - Proposition de monument commémorant les victimes de la famine en Irlande au parc Macdonald Gardens, à Ottawa

La présente motion a été présentée au Comité du patrimoine bâti par le Conseil municipal d'Ottawa le 1 mai 2024. Un rapport sera remis au Conseil le 15 mai 2024.

ATTENDU QUE l'ancien cimetière catholique situé au parc Macdonald Gardens, près des rues Rideau et Cobourg, abriterait les restes de victimes de la grande famine ayant sévi en Irlande de 1845 à 1851, qui font partie des milliers de réfugiés arrivés à Bytown dénutris et, souvent, atteints du typhus durant l'été 1847; et

ATTENDU QUE les réfugiés ayant fui la famine en Irlande ont été accueillis à Ottawa sous le signe d'une compassion héroïque par la sœur Bruyère, les Sœurs de la Charité, les Pères Oblats, le docteur Van Cortlandt, d'autres membres du clergé et des femmes bénévoles, entre autres; et

ATTENDU QUE le cinquième des 106 812 personnes ayant fui la famine en Irlande pour se réfugier au Canada durant l'été 1847 sont décédées soit durant le voyage, soit en terre canadienne, mais que la grande majorité d'entre elles ont survécu et prospéré, ce qui témoigne de la résilience dont peuvent faire preuve les humains à qui l'on offre de la compassion, de l'espoir et des occasions; et

ATTENDU QUE d'innombrables Irlandais de Bytown-Ottawa, qui sont arrivés à Bytown durant le XIXe siècle, ont contribué à façonner la ville en participant à la construction du canal Rideau, en travaillant dans l'industrie du sciage et en cultivant les vallées de l'Outaouais et de la Gatineau; et

ATTENDU QUE le peuple canadien et les peuples autochtones ont accueilli les immigrants irlandais avec compassion, et que le travail exemplaire des nations anishinaabe, haudenosaunee et wendate sera souligné en Irlande dans le cadre du projet « National Famine Way », qui commémore le voyage entrepris par 1 490 émigrants ayant marché de Strokestown, dans le comté de Roscommon, jusqu'aux navires au port de Dublin dans les années 1840; et

ATTENDU QU'un plan ambitieux a émergé en partenariat avec le National Famine Museum (Strokestown, comté de Roscommon, Irlande) pour que le Canada commémore lui aussi le parcours des émigrants ayant fui la famine; et

ATTENDU QU'en Irlande, le symbole du Famine Way est une paire de chaussures en bronze, qui représente le parcours rempli d'espoir de ces personnes et la fuite de la famine; et

ATTENDU QU'un certain nombre de ces chaussures de bronze arriveront, en provenance de l'Irlande, à Terre-Neuve le 9 mai 2024 à bord du Celtic Explorer et seront envoyées à différents endroits au Canada où l'on érigera des monuments (Grosse-Île, Québec, Montréal, Toronto) ou où l'on songe activement à le faire; et

ATTENDU QUE l'installation de ces monuments aura lieu durant l'été 2024 dans l'est et le centre du Canada; et

ATTENDU QUE l'ambassadeur de l'Irlande au Canada, Eammon McKee, un historien très intéressé à l'histoire des Irlandais au Canada, appuie ce projet avec enthousiasme; et

ATTENDU QUE le coût total de l'expédition, de la production et de l'installation du mémorial des chaussures de bronze du parc Macdonald Gardens sera couvert par des campagnes de financement du comité du monument de la famine de Bytown; et

ATTENDU QUE le parc Macdonald Gardens est très cher à la population de la Basse-Ville et que Frederick Gage Todd, un architecte-paysagiste canadien de renom, est reconnu pour sa conception de certains des plus beaux parcs urbains du pays, dont le parc Assiniboine de Winnipeg (1904 1906), le parc Bowring de St. John's, à Terre-Neuve (1912 1914) et le parc des Champs-de-Bataille-Nationaux (Plaines d'Abraham) de Québec; et

ATTENDU QUE le parc Macdonald Gardens est désigné en vertu de la partie IV de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario et que l'installation d'un tel monument exigera un permis patrimonial; et

ATTENDU QUE la consultation publique sur le plan de conservation du patrimoine proposé pour ce parc est imminente; et

ATTENDU QU'il serait profitable de donner aux résidents, notamment ceux de la Basse-Ville, et à la diaspora irlandaise d'Ottawa l'occasion d'exprimer leur point de vue sur l'installation d'un mémorial; et

ATTENDU QUE le Comité du patrimoine bâti a pour tâche d'offrir orientation et soutien au Conseil sur les questions relevant des parties IV et V de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la motion suivante soit présentée au Comité du patrimoine bâti à sa réunion du 14 mai 2024 en vue de sa

recommandation au Conseil le 15 mai 2024 :

IL EST RÉSOLU QUE la Ville d'Ottawa participe au projet de chaussures de bronze en permettant l'érection d'un monument commémorant les victimes de la famine en Irlande au parc Macdonald Gardens – ou dans un autre lieu jugé approprié pour honorer la mémoire des victimes de cette famine, dont les restes reposent à Ottawa – afin d'offrir un espace propice à la réflexion sur la capacité de l'humanité à faire preuve de compassion et de résilience;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE l'on demande au personnel de travailler avec le comité du monument de la famine de Bytown pour régler les questions relatives à l'emplacement, à l'installation, aux permis nécessaires, à l'entretien et à la responsabilité;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE, avec un souci de préserver pour les résidents d'Ottawa les caractéristiques et la structure patrimoniales du parc Macdonald Gardens à l'endroit proposé, le mémorial serve différentes visées :

- Remercier le Canada pour sa réponse à la crise humanitaire vécue par les Irlandais et reconnaître l'héroïsme remarquable des Premières Nations anishinaabe, haudenosaunee et wendate et des autres premiers répondants ayant accueilli, même au péril de leur vie, des vagues sans précédent de réfugiés de la famine atteints d'une maladie alors inconnue et souvent mortelle.
- Honorer les victimes de la grande famine en Irlande arrivées à Bytown et rappeler l'importante crise humanitaire s'étant étendue jusqu'aux rives du Canada.
- Souligner la résilience de l'esprit humain face aux catastrophes et rappeler que, si 20 000 Irlandais ont péri, quelque 90 000 autres ont survécu et pu prospérer en profitant de possibilités et d'un espoir renouvelés au Canada.
- Enrichir l'expérience proposée au public dans ce parc de la ville grâce à un monument de conception novatrice qui invite à réfléchir à la fonction initiale de ce lieu où reposent des âmes.
- Créer un espace contemplatif dans un lieu imposant le respect par les restes qu'il abrite et l'importance du rôle qu'il a joué dans l'histoire de la ville.
- Proposer un symbole inspirant de la compassion, de l'espoir et des horizons qui s'ouvrent, qui peuvent être des vecteurs de transformation puissants pour toutes ces personnes qui arrivent en territoire nouveau.

5. Direction générale des services de la planification, de l'aménagement et du bâtiment

5.1 Demande de démolition au 267, rue O'Connor, une propriété désignée en vertu de la partie V de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario et située dans le district de conservation du patrimoine du centre-ville

Dossier : ACS2024-PDB-RHU-0044 – Somerset (quartier 14)

Le délai réglementaire de 90 jours pour l'examen de cette demande, exigé en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, prendra fin le 26 juin 2024.

Recommandations du rapport

Que le Comité du patrimoine bâti recommande au Conseil:

1. **D'approuver la demande de démolition du bâtiment situé au 267, rue O'Connor, sous réserve de la condition suivante:**
 - a. **Que le demandeur construise un espace public appartenant à des intérêts privés, conformément aux exigences décrites dans le document 6 ci-joint.**
2. **De déléguer au directeur général, Direction générale des services de la planification, de l'aménagement et du bâtiment le pouvoir de négocier et d'exécuter une entente d'aménagement avec le demandeur en vue de concevoir et de construire un espace public temporaire appartenant à des intérêts privés.**
3. **De déléguer au gestionnaire de programme, Planification du patrimoine, Direction générale des services de la planification, de l'aménagement et du bâtiment, le pouvoir d'apporter des changements mineurs de conception.**
4. **D'approuver la délivrance d'un permis patrimonial d'une validité de trois ans, qui entrera en vigueur à la date d'enregistrement de l'entente d'aménagement, sauf si la validité en est prolongée par le Conseil municipal.**

5.2 Examen de l'opposition à l'avis d'intention de désigner la propriété située au 290, avenue City Centre en vertu de la partie IV de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario

Dossier : ACS2024-PDB-RHU-0043 - Somerset (quartier 14)

Ce rapport sera soumis au Conseil municipal d'Ottawa le 15 avril 2024. Le délai réglementaire de 90 jours pour l'examen de cette demande, exigé en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, prendra fin le 25 mai 2024.

Recommandations du rapport

Que le Comité du patrimoine bâti recommande au Conseil :

1. **De ne pas retirer l'avis d'intention de désigner l'ancien bâtiment de la W.C.**

Edwards and Company situé au 290, avenue City Centre et de poursuivre le processus de désignation en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*.

2. De suspendre l'obligation d'avis prévue aux paragraphes 29(3) et 34(1) du Règlement de procédure afin d'examiner ce rapport lors de sa réunion prévue le 15 mai 2024 en vue de pouvoir prendre une décision à ce sujet dans les délais prescrits par la loi.

6. Points à huis clos
7. Avis de motions (pour examen lors d'une réunion subséquente)
8. Demandes de renseignements
9. Autres questions
10. Levée de la séance

Prochaine réunion

Le 11 juin 2024.